



Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail

PROCES VERBAL

Séance exceptionnelle du 2 juillet 2025

3^{ème} séance de l'année

ORDRE DU JOUR

La F3SCT ordinaire s'est réunie le 2 juillet 2025 à 9h00 pour traiter des points suivants :

1. DGI du 19 juin 2025 relatif aux conditions de chaleur excessive

PRESENTS :

Président : Monsieur Bruno DI MASCIO, Directeur des ressources humaines

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL MEDICAL (avec voix délibérative) :

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL NON MEDICAL (avec voix délibérative) :

SYNDICAT CFDT

Madame Chancel, titulaire CFDT

Monsieur Dela, titulaire CFDT

Madame Bourachot, titulaire CFDT

Madame Lecomte, titulaire CFDT

Monsieur Durin, suppléant CFDT

SYNDICAT CGT

Madame Lemasson, titulaire CGT

SYNDICAT SUD

Monsieur Chansard, titulaire SUD

Monsieur Quinet, titulaire SUD

Madame Lefrancois, titulaire SUD

Madame Piquepaille, titulaire SUD

Madame Voillot, suppléante SUD

Madame Joguet, suppléante SUD

Madame Thenot, suppléante SUD

REPRÉSENTANT DU PERSONNEL NON MEDICAL (sans voix délibérative) :

Assistent à la séance :

Madame TRANSON, Directrice des Ressources Humaines adjointe

Madame LIAUDOIS, Coordinatrice générale des Soins

Madame ETRONNIER, Directrice des achats, de la logistique et du développement durable

Monsieur HAUDRY, Responsable des Ressources Humaines

Docteur GUELA, Médecin du travail

Madame STEEGMANS, Psychologue du travail

Monsieur DI MASCIO ouvre la séance à 09h00.

1. DGI du 19 juin 2025 relatif aux conditions de chaleur excessive

Monsieur DI MASCIO rappelle contexte qui a conduit à la tenue de cette séance. UN DGI a été réalisé pendant la situation de chaleur de la semaine passée. Les représentants de la F3SCT estiment que les mesures de fond et ou la méthode sont insuffisantes pour répondre au DGI. Les objectifs de cette réunion sont d'instruire des mesures complémentaires immédiates et de tirer des enseignements structurels de fond et de forme pour le reste de l'été et les années à venir.

Un représentant de SUD demande si Monsieur DI MASCIO à pouvoir de délégation pour présider la séance.

Monsieur DI MASCIO répond que oui.

Le représentant de SUD demande si l'inspection a été conviée.

Monsieur DI MASCIO explique comme à chaque F3SCT, l'inspection du travail a été invitée et dans le cas de cette réunion, un mail explicatif a été adressé pour donner les éléments de contexte.

Une représentante de SUD demande quelles explications ont été données.

Monsieur DI MASCIO propose qu'on annexe ce mail au PV de cette réunion.

Madame DESSE-MEZIERES fait un point de situation, elle explique que sur Saran, il y a des relevés de températures supérieurs à 30 degrés une grande partie de la journée. Elle explique qu'elle était dans le service avec le cadre à 09h00 le mardi 1^{er} juillet pour réaliser les relevés de température et qu'il y avait 28 degrés au 2^{ème} étage et 31 degrés au 3^{ème} étage dans les communs. Elle explique que les professionnels font remonter des températures de 34 voir 35 degrés dans les chambres. Elle explique qu'il y a un certain nombre d'espaces rafraîchis grâce aux climatisations qui ont été installées dans les PC de soins ou les salles de repas. Cependant, au vu des températures, la climatisation peine à assurer une température satisfaisante. Elles étaient réglés à 23-25 degrés et il y a 28-29 degrés dans les espaces communs. Les PC de soins sont moins exposés car les surfaces sont plus petites. Madame DELPECH était à la résidence Les Ecureuils la veille. Madame DESSE-MEZIERES explique que c'était plus étouffant avec des relevés de température à 34 degrés déjà dans la matinée. Comme pour Saran, la climatisation peine avec ces chaleurs. Elles se sont rendues sur le site de Pierre Pagot le soir vers 18h00 et les températures étaient encore de 34 degrés. Partout les résidents souffrent de la chaleur, il faudrait tous les jours, tous les lever et les accompagner dans les espaces rafraîchis ce qui est compliqué avec le personnel en poste. La direction des soins a rajouté une personne à l'effectif mais même à 3 pour 77 patients, c'est compliqué. La protection civile a été engagée dès le feu vert de l'ARS reçu. Les agents de la protection civile sont formés aux bilans et viennent alléger la charge de travail. Ils ont assuré avec les services civiques et les animatrices les tours d'hydratation et de rafraîchissement des résidents. Madame DESSE-MEZIERES explique que des agents ont fait des malaises ou ont été malades. Elle a connaissance de deux malaises et d'une IDE qui était malade dès 9h00 mais qui a assuré son poste malgré qu'on lui ait demandé de rentrer chez elle. Elle dit que tous les climatiseurs à disposition sont mis en place, ainsi que des climatiseurs mobiles.

Une représentante de SUD demande où sont positionné ces climatiseurs mobiles.

Madame DESSE-MEZIERES explique qu'ils sont principalement dans les chambres des résidents.

Madame DELPECH dit que tous les matériels disponibles ont été récupérés pour être mis à disposition des équipes et des résidents. Des courriers ont été adressés aux familles pour leur demander d'amener des ventilateurs.

Madame DESSE-MEZIERES explique que des couvertures de survie ont été installées sur les fenêtres extérieures. C'est la protection civile qui a fourni ces couvertures.

Une représentante de SUD explique que l'alerte avait été donné depuis longtemps. Les équipes ont l'impression de ne pas être entendues et s'étonne que des actions soient faites uniquement après le DGI.

Madame DESSE-MEZIERES répond que les équipes ont été vu avant et précise que ce qui est exceptionnel c'est que l'épisode dure. Elle dit ne pas pouvoir laisser dire que rien n'a été fait avant et rappelle que les courriers à destination des familles ont été adressé début juin et que les professionnels ont reçu la Qualinews flash point fortes chaleurs sur les boîtes mails et dans les services début juin.

Une représentante de SUD dit que cela fait un moment que la climatisation ne fonctionne pas et que les collègues ont prévenu la maintenance depuis longtemps.

Madame DESSE-MEZIERES précise que la climatisation n'est pas défectueuse et qu'elle fonctionne. Cependant au vu des températures extérieures, en réglant la climatisation à 23 degrés, elle ne peut pas fournir s'il fait 44 degrés dehors.

Madame DELPECH explique que le technicien leur a expliqué que les moteurs sur les toits chauffaient à 55-60 degrés, ce qui est au-delà de ce que la machine peut supporter. Le planning des services civiques a été débuté le 23 juin, donc l'encadrement n'a pas attendu pour mettre des choses en place. C'est une situation exceptionnelle.

Une représentante de SUD dit que ce n'est plus exceptionnelle et que depuis la canicule de 2003, ça date, cela fait 21 ans. Des choses auraient dû être mises en place. On ne peut pas dire que depuis 20 ans, c'est occasionnel. Les fenêtres, par exemple, ça fait 20 ans qu'elles existent, quand on dit qu'un volet est cassé, il faut le faire réparer, on n'attend pas.

Une représentante de la CGT rajoute que cela fait des années que c'est la même chose. Depuis l'épisode de 2003, cela fait 22 ans et tous les ans, c'est la même chose. Peut-être que des choses ont été anticipées mais pas suffisamment pour protéger les professionnels. Elle demande ce qu'attend la direction pour agir alors que des agents ont fait des malaises.

Monsieur DI MASCIO répond qu'il y a deux choses, les mesures immédiates, c'est ce qu'a évoqué Madame DESSE-MEZIERES et des mesures structurelles à mettre en place sur du long terme comme la rénovation thermique des bâtiments. Il reconnaît que des investissements sont à prévoir dans les années à venir. Il précise que des travaux de climatisation ont été réalisés. Il ne peut pas laisser dire que rien n'a été fait depuis 20 ans.

Une représentante de SUD dit qu'une climatisation qui n'est pas effective, c'est qu'elle ne fonctionne pas.

Madame DESSE-MEZIERES dit qu'elle fonctionne mais qu'elle ne peut pas fournir 23 degrés.

La représentante de SUD répond que non, elle ne fonctionne pas. On a relevé 30 degrés sous la climatisation.

Une représentante de SUD s'interroge sur l'anticipation car elle dit que les climatisations étaient en train d'être nettoyées la veille. Elle dit que c'est étrange que lorsqu'il y a le DGI et qu'il y a un peu de pression, le nettoyage des climatisations est réalisé. Elle dit que même sur le site de la Source, elles ne sont pas nettoyées.

Monsieur DI MASCIO répond qu'il y a un contrat de maintenance pour l'entretien des climatisations.

Madame DESSE-MEZIERES indique que Dalkia était déjà intervenu en mai pour l'entretien des climatisations. Elle explique qu'il y a des maintenances et un entretien régulier.

Un représentant de SUD demande qu'on annexe au PV les contrats d'entretien des climatisations et le suivi. Il dit qu'on ne doit pas nettoyer une climatisation 2 mois après un entretien. Il faut s'assurer que ce que l'hospital paye soit réalisé.

Monsieur DI MASCIO précise que les professionnels avaient l'impression que les climatisations étaient en panne ce qui n'est pas le cas.

Le représentant de SUD redemande qu'on annexe au PV les contrats et le suivi.

Monsieur DI MASCIO dit qu'il est interpellé par le fait qu'on dise qu'il n'y ait pas d'entretien sur les climatisations.

Le représentant de SUD qu'il faut s'assurer que les choses soient faites correctement.

Une représentante de la CFDT évoque le plan d'action national du 10 mars 2025 : « l'employeur élabore un plan d'action interne via le DUERP et désigne un responsable de la préparation de la vague de chaleur ». Elle demande qui est le responsable pour l'établissement.

Monsieur DI MASCIO répond qu'il s'assurera que le risque chaleur est bien dans le DUERP et cela doit s'inscrire dans un plan de réponse global.

Le Docteur GUELA dit que le risque chaleur ne date du 10 mars 2025 mais qu'on introduit un référent. Le risque chaleur est présent depuis 2003.

La représentante de la CFDT demande si cela peut être prévu dans le PAPRIPACT.

Monsieur DI MASCIO répond que oui et que cela peut-être quelque chose de discuter en COPIL DU.

Un représentant de SUD dit qu'on peut enlever les actions sur la prévention routière et les remplacer par l'achat de climatisations.

Monsieur DI MASCIO répond que cela n'avait été évoqué lors du COPIL DU ou de la F3SCT au cours de laquelle le PAPRIPACT a été voté.

Un représentant de SUD dit qu'on peut faire un avenant au PAPRIPACT.

Une représentante de SUD répond qu'elle ne pensait pas que 20 ans, on en était encore à prévoir des choses à mettre sur les fenêtres ou l'entretien des climatisations.

Monsieur DI MASCIO rappelle que des choses ont été faites en 20 ans et qu'il y a une aggravation des situations de canicules.

Une représentante de SUD dit que sur 20 ans, il aurait été facile de faire des choses au fur et à mesure plutôt que de se retrouver dans la situation dans laquelle nous sommes actuellement.

Un représentant de SUD revient sur la climatisation et dit que 2 bouches sur 3 marchaient et demande si cela va être réparé. Il dit également que si on dit que la climatisation fonctionne mais qu'elle ne fournit pas assez, c'est que cela a été mal calculé. Il dit aussi que l'isolation par l'extérieure avait également été envisagée s'il y avait des aides pour ne pas prendre sur le budget mais qu'il va falloir le faire quand même.

Un représentant de la CFDT dit qu'il y a plusieurs points : un investissement structurel à prévoir sur du long terme ; les moyens humains, est-ce qu'on met des climatisations, des ventilateurs. Il avait notion qu'on avait acheté un grand nombre de ventilateurs pour Saran et demande s'ils y sont toujours. Il y avait aussi la réflexion des climatisations. Il dit qu'il faut renforcer les soignants pour s'occuper des soignants. C'est un débat déjà qui avait eu lieu pour savoir qui allait emmener les résidents dans les salles climatisées.

Madame LIAUDOIS dit qu'en 2003, la canicule a durée 13 jours et qu'il n'y avait pas de moyens. Elle constate que même si la situation d'aujourd'hui n'est pas satisfaisante, elle s'est quand même améliorée.

Une représentante de SUD répond ironiquement qu'il y en a moins dans nos frigos, parce qu'en 2003, ils étaient pleins.

Madame LIAUDOIS indique qu'en 2003, il y a eu beaucoup de circulaires et du matériel arrivé ensuite. Elle dit qu'à ce moment-là, on ne pensait pas que cela se reproduirait.

Une représentante de SUD lui répond que c'était déjà annoncé.

Un représentant de SUD dit que dans la réglementation du PAPRIPACT, il est prévu qu'on puisse faire des avenants et en urgence et qu'on est donc habilité aujourd'hui à modifier le PAPRIPACT et de décider de supprimer quelque chose. Il dit qu'il y a un code rouge et demande quelles sont les mesures, sachant que beaucoup de résidents sont alités et demandent donc une surcharge de travail pour les professionnels, est-ce qu'il faut transférer temporairement les patients au CHU.

Madame DESSE-MEZIERES explique que la possibilité de transférer les patients a été étudiée après la confirmation par l'ARS de la possibilité de le faire. L'attache a été faite auprès des services et de la direction générale. Il a été rendu possible le transfert de 2 résidents fragiles en HTCD et de pouvoir monter jusqu'à 10 résidents sous réserve que ce soit l'équipe médicale de l'EHPAD qui assure la visite. En cellule de crise, le Dr GALY qui s'engageait à faire la visite en HTCD à poser deux conditions : elle souhaitait voir les résidents dit fragile afin d'évaluer la possibilité de les transférer car il pourrait y avoir plus de risques à les déplacer. Elle souhaiterait qu'à minima un AS soit positionné en HTCD avec les résidents. Une proposition de transfert vers les buissonnets a également été faite mais cela a été déclinée car ce n'est pas l'hôpital et que les

chambres ne sont pas climatisées non plus. Elle dit que ce posera la problématique du consentement du résident et de la famille. La particularité du secteur âgée, le résident ou la famille peuvent s'opposer au transfert.

Un représentant de SUD dit qu'on ne va pas ouvrir des lits en plus en HTCD et demande pourquoi on affecterait un personnel en plus alors qu'ils ont déjà leurs professionnels.

Madame DESSE-MEZIERES dit que le Docteur GALY souhaite un renfort par une compétence AS spécialisée en gériatrie. Elle ne remet pas en doute les compétences des professionnels de l'HTCD.

Un représentant de SUD demande pour le PAPRIPACT.

Monsieur DI MASCIO répond que les représentants peuvent exprimer un avis sur le sujet et une déclaration d'intention mais qu'il doit y avoir un temps d'instruction.

Le représentant de SUD répond que le recensement peut être fait aujourd'hui par les professionnels.

Monsieur DI MASCIO demande le recensement de quoi.

Le représentant de SUD donne comme exemple des climatisations portatives, du matériel pour les conditions de travail. Il dit que le matériel peut être acheté dès lundi, qu'il suffit de recenser les réels besoins. Il dit que le matériel pourra être mobile en fonction des besoins. Il dit que les membres de la F3SCT peuvent valider dès le lendemain la commande et qu'ils sont libres de la proposer et de le voter au cours d'une instance le lendemain. Il est prêt à sacrifier d'autres choses comme la sécurité routière par exemple.

Madame DESSE-MEZIERES dit que les climatiseurs portables ne sont pas la vraie solution. Ce qu'elle voudrait, et ce pourquoi elle se bat, c'est la rénovation du bâtiment A.

Le représentant de SUD répond que cela n'est pas du ressort du PAPRIPACT.

Madame DESSE-MEZIERES dit que pour les climatiseurs portables, elle aurait pu trouver des crédits mais qu'il n'y en a plus. Elle dit avoir appelé plusieurs fournisseurs et commerçants et qu'il n'y en a plus.

Monsieur DI MASCIO dit que ce sont des choses à prévoir pour les années à venir.

Une représentante de SUD dit que les gens se disent oubliés de la direction.

Une représentante de SUD dit à Monsieur DI MASCIO qu'il a une façon de répondre méprisant. Elle lui demande de faire semblant d'être affecté.

Monsieur DI MASCIO répond que les professionnels du pôle PA ne sont pas oubliés et qu'il y a cette problématique dans d'autres services.

Une représentante de SUD demande ce qui est fait dans les autres services.

Un représentant de SUD dit que rien n'empêche d'acter une enveloppe sur le PAPRIPACT pour acheter des climatisations dès que disponible et qu'il faut enlever quelque chose du budget du PAPRIPACT. Il propose qu'on retire l'enveloppe sur la prévention routière et qu'on remplace par l'achat de climatiseurs mobiles.

Madame ETRONNIER explique que la prévention, c'est de la formation et que ce n'est donc pas la même enveloppe.

Le représentant de SUD répond que dans le PAPRIPACT on peut remplacer, qu'on peut voter aujourd'hui par un avenant. Il dit qu'on ne peut pas leur dire non, que les membres de la F3SCT sont propriétaires des sommes du PAPRIPACT. Il porte au vote un avenant en remplacement de.

Monsieur DI MASCIO dit qu'il y a consensus sur le fait de dire que ce sont des achats prioritaires mais qu'il y a une faisabilité à étudier. Il faut se poser pour ne pas se retrouver l'année prochaine à dire que cela ne fonctionne pas.

Madame DESSE-MEZIERES dit qu'au vu de l'architecture de Saran, les climatiseurs mobiles ne pourraient pas être installés dans les communs mais uniquement dans les chambres pour le bien être des résidents.

Le représentant de SUD répond que ce n'est pas que pour le bien être des résidents, lorsqu'il fait 31 degrés dans une chambre, c'est aussi pour les professionnels qui réalisent des toilettes.

Une représentante de SUD dit que c'est pour les manipulations des résidents.

Le représentant de SUD demande de voter en remplacement de.

Monsieur DI MASCIO demande s'ils veulent voter sur l'enjeu de prioriser ces achats.

Le représentant de SUD dit que ce n'est pas prioriser, c'est enlever quelque chose pour le remplacer. La priorité sera pour Madame ETRONNIER de trouver rapidement des climatiseurs.

Madame ETRONNIER demande en remplacement de quoi.

Le représentant de SUD demande quelle était l'enveloppe prévu sur la prévention routière.

Monsieur DI MASCIO dit que cela doit être un engagement de principe étant donné qu'il faut qu'il y ait la phase d'instruction.

Monsieur HAUDRY dit qu'il n'y avait pas d'enveloppe car ce sont des actions de prévention.

Le représentant de SUD répond qu'il faut que tout soit chiffré.

Une représentante de SUD demande combien d'agents de la protection civile sont présents chaque jour.

Madame DESSE-MEZIERES répond qu'ils sont deux sur des créneaux 10h00-18h00 pour les écureuils en plus des 3 AS pour 77 résidents. Sur Pierre Pagot, ils sont deux et sur Saran, trois agents.

La représentante de SUD demande si la protection civile peut donner de l'eau gélifiée.

Madame DESSE-MEZIERES répond que oui car ils sont formés.

La représentante de SUD n'est pas convaincue comme elle, ayant à faire aux pompiers, elle souhaite rester relative dans la formulation. Elle dit que tous ne peuvent pas faire un bilan, elle affirme que beaucoup ne savent pas voir une déshydratation. Elle demande d'être relative, de ne pas avoir l'air convaincue. Elle dit qu'ils aident mais qu'il faut voir l'aide que cela apporte.

Madame DESSE-MEZIERES indique que dans la convention de mise à disposition du personnel de la protection civile, il a été prévu que le personnel bénévole mis à disposition soit formé aux gestes de premiers secours, à la réalisation des bilans et au suivi de l'hydratation. Elle dit les avoir vu dans les services lors de ses déplacements. Ils ont tous été accueillis individuellement par les cadres de santé et n'ont pas fait les premiers tours d'hydratation seuls. Elle rajoute que si des comportements inadaptés avaient eu lieu, ils auraient été relevés.

Un représentant de SUD revient sur l'expérience de Madame LIAUDOIS de 2003 et rappelle que les résidents ont changé, que le pôle PA tourne principalement avec Hublo et des agents non formés. On ne peut pas comparer les deux situations. Il demande comment avoir de l'attractivité et fidéliser les agents dans des conditions comme celles-ci.

Une représentante de SUD revient sur la protection civile, les remercie d'avoir été plus rapide que l'hôpital pour fournir les couvertures de survie et dit qu'ils n'aident pas au couché donc les professionnels sont toujours 3 pour les coucher.

Une représentante de SUD dit qu'on ne peut pas imposer de lever tout le monde.

Madame DELPECH explique qu'on n'impose pas mais que les professionnels le font par conscience professionnelle et qui est partagé collectivement.

Une représentante de SUD dit que sur Saran, le médecin a imposé de les lever.

Un représentant de SUD dit que les salles climatisées sont une solution mais qui exclut les patients alités.

Une représentante de SUD demande pour la tenue professionnelle qui est très lourde.

Une représentante de SUD confirme qu'elles sont infectes. Que même dans un service climatisé, à faire un tour de change elle était en nage.

Madame LIAUDOIS explique que le Dr DEMAZURE a fait une réponse et propose d'utiliser des bermudas et des t-shirts pour les professionnels.

Madame DESSE-MEZIERES précise que la proposition du Dr DEMAZURE est de mettre un t-shirt en coton léger sans manches, bermuda long ou short en dessous du genou pour que cela reste décent. Mais à condition que le linge soit entretenu dans le circuit de l'hôpital.

Une représentante de SUD dit que c'est absurde.

Madame DESSE-MEZIERES dit que la proposition est que le linge soit entretenu sur site ou dans le circuit. Elle explique ne pas avoir les moyens d'entretenir le linge dans les petites machines d'autant plus si le linge n'est pas marqué.

Une représentante de SUD dit que les agents ne peuvent pas acheter une tenue complète pour 7 jours.

Monsieur DI MASCIO répond que c'est pour cela qu'il faudrait que cela soit fourni par l'établissement.

Une représentante de SUD dit que c'est une demande qui date depuis 13 ans.

Madame ETRONNIER dit que ce serait compliqué de laver les tenues personnelles des agents. Elle explique avoir été saisie par le Dr DEMAZURE sur la possibilité d'avoir des tenues allégées mais que ce n'est pas si simple. Et cela ne pourra pas être immédiat. La solution intermédiaire pourrait être de couper des vieux pantalons pour faire des bermudas et cela va être traité rapidement.

Le Docteur GUELA se dit interpellé par le mot décent et demande ce que cela veut dire. Elle demande en quoi être sous le genou c'est plus décent.

Madame LIAUDOIS que c'est elle qui le dit comme cela et que le Dr DEMAZURE a parlé du risque de projections.

Une représentante de SUD dit qu'un bermuda en dessous du genou sera plus dur à trouver.

Le Docteur GUELA dit qu'en 2025, dans un monde qui se targue, surtout en France, d'être dans un monde d'égalité, de liberté et de fraternité, et encore plus à l'hôpital, un monde à 80% de femmes, elle est étonnée qu'on parle encore de décence. Elle entend les risques infectieux, encore qu'il faut lui apporter la preuve car elle est une scientifique. Par contre dire que c'est décent ou pas décent, elle ne trouve pas cela décent. L'égalité, c'est important. Elle dit que le bermuda ce n'est plus à la mode et donc plus dur à trouver.

Un représentant de la CFDT dit que pour les tenues, il faut réfléchir à une dotation de tenues d'été. Sur les climatiseurs, il faut réfléchir aussi à la blanchisserie. Il dit qu'il n'y a jamais eu d'investissement sur la blanchisserie car structurellement c'est compliqué. Il rajoute qu'à la pharmacie aux écureuils, la température était de 28 degrés alors que les médicaments ne doivent pas être stockés à plus de 25 degrés. Il demande ce qu'il en est du plan canicule qui dit qu'il faut rappeler les secouristes, soit la protection civile chez nous. Comment est géré la procédure de rappel, comment cela va s'organiser si cela se reproduit. Est-ce qu'il y a déjà un plan pour répondre à une vague de canicule.

Monsieur DI MASCIO dit qu'il faut que ce soit systématisé à chaque période estivale.

Le représentant de la CFDT dit que la protection civile n'aura peut-être pas la possibilité de fournir tout l'été.

Monsieur DI MASCIO dit qu'il faut un plan B si ce n'est effectivement pas le cas.

Une représentante de la CGT, rajoute que tous les services dans lesquelles il y a une chaleur excessive dans les bureaux, il faut les intégrer. Par exemple l'IFPM, il y a eu un DGI et la réponse de Madame BARTHELEMY est d'avoir une tenue adaptée et marcher pieds nus.

Monsieur DI MASCIO dit qu'il faut des plans d'adaptation aux fortes chaleurs qui seraient adaptables à tous les services.

Une représentante de SUD revient sur la protection civile et demande qui est responsable s'il y a un problème pendant un tour d'hydratation, fausse route par exemple.

Monsieur DI MASCIO répond que c'est le même régime de responsabilité que pour les agents.

Un représentant de SUD dit qu'il faut réfléchir à comment un juge va réfléchir par rapport à la situation. Il demande de s'assurer que les douches soient fonctionnelles dans les vestiaires pour que les agents puissent prendre des douches régulièrement et cela dans tous les bâtiments de l'établissement. Il demande si au pôle PA, c'est bien le cas. Il dit qu'il faut écrire une procédure pour autoriser les agents à prendre une douche pour se rafraîchir. Il rajoute que pour la blanchisserie, ce n'est pas écrit mais il y a une procédure pour que les agents débutent plus tôt.

Madame ETRONNIER confirme que cela est mis en place mais qu'il faut écrire et laisser la possibilité de prendre une douche. Elle dit que Monsieur DI MASCIO a soumis l'idée de peindre le toit en blanc. Elle dit qu'il n'y a pas moyen de climatiser une blanchisserie et se dit admirative des professionnels qui travaillent dans ces conditions.

Un représentant de SUD demande que la DRH écrive une note de service pour laisser la possibilité de prendre une douche.

Une représentante de la CFDT rajoute que le nouveau décret prévoit des pauses supplémentaires.

Le représentant de SUD demande à ce que la direction s'engage à faire cette note.

Monsieur DI MASCIO répond que tous les services ne sont pas exposés de la même façon.

Madame DESSE-MEZIERES dit qu'une note pour le pôle PA peut sortir dans la journée.

Une représentante de SUD dit qu'il y a d'autres services, les vagemestres par exemple.

Monsieur DI MASCIO dit que pour le pôle PA c'est acté et que pour la blanchisserie, cela serait fait en rappelant l'adaptation des temps de pause.

Une représentante de la CGT revient sur l'IFPM, dans les Algeco.

Un représentant de la CFDT demande ce qu'il en est pour les agents extérieurs.

Madame ETRONNIER répond que l'encadrement devait voir avec eux s'ils souhaitaient démarrer encore plus tôt. Elle explique ne pas être trop exigeante en cette période, où elle sait que c'est compliqué.

Une représentante de la CFDT dit que ces agents doivent avoir une tenue adaptée.

Madame ETRONNIER répond qu'ils en ont (des bermudas) mais qu'il semble ne pas les mettre.

Une représentante de SUD demande s'il est possible de renforcer la logistique à Saran car les agents se sont retrouvés en pénurie d'eau pétillante.

Madame DESSE-MEZIERES dit qu'il y avait 3 palettes d'eau en réserve la veille.

La représentante de SUD dit qu'il faudrait des bras en plus pour monter de la réserve.

Madame DESSE-MEZIERES répond qu'elle va demander l'appui des services techniques.

Une représentante de SUD demande si la possibilité de mettre des ventilateurs de plafond a été étudiée.

Madame ETRONNIER répond qu'elle attend le retour de Monsieur MINIER pour étudier les solutions techniques possibles.

Madame DESSE-MEZIERES dit que cela pourrait être difficile avec les rails installés au plafond.

Madame DELPECH dit qu'il faut étudier la solution technique pour pouvoir mesurer la plus-value.

Monsieur DI MASCIO rajoute que ce sont des mesures palliatives tant qu'il n'y a pas de rénovation thermique.

Madame DESSE-MEZIERES dit qu'elle envisage à moyen terme (sur le mois de juillet) de transférer les résidents et les équipes du 3^{ème} étage vers le 1^{er}. Elle a constaté une différence de 3 degrés entre les deux étages. Il va falloir prévoir un coup de ménage et l'entretien des climatisations. C'est quelque chose d'envisagé sérieusement mais qui doit être travaillé. Ce sera discuté en bureau de pôle. Elle est consciente que le faire en été, ça sera plus difficile et qu'il faudra du renfort soignant et de l'aide sur la manutention.

Une représentante de SUD revient sur le sujet de mettre un agent de Saran en HTCD et précise que des agents n'ont pas tous de moyens de locomotions. Elle demande si ce sera fait sur la base du volontariat.

Madame DELPECH répond que si on l'impose, ça ne fonctionnera pas. Elle dit qu'il faut y aller étape par étape et qu'il faut que le bénéfice pour le patient soit plus important que le risque. Elle dit qu'il faut être vigilant aux repères pour les résidents, que cela doit s'accompagner et également pour les professionnels. Il faut donner du sens pour avoir l'adhésion.

Une représentante de SUD demande si les couvertures de survie ont été mises dans le bon sens.

Madame DELPECH répond que oui.

Le Docteur GUELA rajoute qu'il faut s'assurer que tous les agents ayant des symptômes ou faisant un malaise lié aux fortes chaleurs, doivent faire une déclaration d'accident de travail. Elle rappelle qu'une déclaration ne veut pas forcément dire un arrêt. Elle rappelle que la chaleur est un danger mortel.

Monsieur DI MASCIO demande si la réponse sur l'IFPM appelle des remarques.

Une représentante de la CGT dit qu'on a acté qu'on a inséré dans le PAPRIACT, l'achat des climatiseurs et qu'il faut définir l'enveloppe.

Monsieur DI MASCIO dit que pour acter, il faut identifier le matériel et le périmètre. Donc définir l'enveloppe aujourd'hui n'aurait pas de sens.

Un représentant de SUD dit qu'il ne faut pas attendre décembre.

Monsieur DI MASCIO répond qu'il y a une phase d'instruction.

Un représentant de SUD dit qu'on peut définir une enveloppe de 6 000 – 7 000€, pour ces achats et qu'une climatisation portative coûte 500€.

Un représentant de SUD lui répond que c'est ce qu'il pense mais que les achats sont toujours faits 3 fois plus cher que dans le commerce.

Le représentant de SUD demande s'il y a obligation de passer par UniHA pour les climatiseurs.

Madame ETRONNIER dit qu'il y a effectivement des règles sur les achats publics mais qu'en cas de nécessité urgente, on peut acheter par d'autres moyens que par les moyens habituels.

Le représentant de SUD dit qu'il faut définir pour vendredi la liste des besoins.

Une représentante de la CFDT dit que pour l'IFPM, il avait été prévu l'installation des climatisations dans les Algeco.

Monsieur DI MASCIO répond que Madame BARTHELEMY a indiqué dans la réponse au DGI que c'était en cours d'installation.

Un représentant de SUD dit que le pôle PA peut définir rapidement les besoins. Sur les notes de service, il souhaite qu'elles soient dupliquées sur Pithiviers et Neuville-aux-Bois pour éviter des combats supplémentaires.

Monsieur DI MASCIO répond qu'il échange avec la direction de Pithiviers et pourra leur transmettre ce qui est fait. Charge à l'administration des sites de l'adapter et le proposer en F3SCT.

Une représentante de la CFDT souhaite revenir sur le site Jeanne d'Arc de GIEN, où elle croit se souvenir que l'année dernière, il y a eu une alerte pour une salle de soins du 2^{ème} étage et qu'il avait fallu intervenir pour qu'il se passe quelque chose.

Monsieur DI MASCIO dit qu'il y a la visite F3SCT le lendemain et que ce sera l'occasion de voir.

Une représentante de SUD revient sur le DGI de l'IFPM. Elle dit qu'on leur a présenté des résultats positifs et ne comprend pas pourquoi on n'utilise pas les fonds disponibles pour réaliser des travaux.

Monsieur DI MASCIO dit que les fonds sont fléchés vers certains achats.

La représentante de SUD répond qu'il faut arrêter de les prendre pour des idiots et que s'ils sont fléchés pour certaines choses, on fait les choses comme elles doivent être faites. Elle précise demander pourquoi les fonds ne sont pas utilisés pour installer des climatisations dans les locaux où il n'y en a pas (Nord et Sud).

Monsieur DI MASCIO rappelle qu'il y a un projet architectural pour l'IFPM.

Un représentant de SUD dit que ça va être le même que Saran avec des excédents pour faire des travaux et qui sont utilisés pour autre chose en partie. Il dit qu'un million a disparu et n'a pas été utilisé pour les travaux.

Madame ETRONNIER rappelle que le financeur de l'IFPM est le conseil régional et qu'ils sont très regardants sur l'utilisation des fonds qu'ils donnent.

Une représentante de SUD dit qu'elle a du mal à avoir confiance en ce qu'on lui dit sur les finances.

Madame ETRONNIER précise qu'une fois par an, il y a un dialogue de gestion avec le conseil régional.

Monsieur DI MASCIO indique qu'il transmettra à Madame BARTHELEMY la proposition de la F3SCT de prévoir l'installation de climatisation au Nord et au Sud.

Une représentante de la CGT demande ce qu'il en est de l'eau aux Algecos car des agents auraient été malades.

Monsieur DI MASCIO répond que des tests sont fait régulièrement.

La représentante de la CGT que c'est suite à l'ingestion de l'eau.

Le Docteur GUELA dit que si c'est collectif, il faut faire des déclarations d'accident de travail.

Un représentant de SUD dit qu'il y a certaines dérives sur certaines réponses. On ne peut pas dire aux gens de marcher pieds nus. Il dit qu'avant on travaillait dans le bon sens, mais qu'aujourd'hui avec les difficultés financières, il n'y a plus de bon sens. Il dit que tout est compliqué pour avoir des conditions de travail moins difficiles.

Une représentante de SUD dit qu'elle a connu des DGI qui étaient traités tout de suite aussi.

Monsieur DI MASCIO répond qu'il y a eu une réponse au DGI.

Une représentante de SUD dit qu'il n'y a pas de réponse, que c'était inadapté. Elle dit que c'est la même réponse à chaque situation et que ce n'est pas adapté.

Monsieur DI MASCIO répond qu'on vient d'expliquer ce qui a été fait pour cette situation et qu'il a interpellé les organisations syndicales pour les appeler à demander une F3SCT exceptionnelle.

La représentante de SUD dit qu'il aurait dû y avoir une enquête et que cela n'a pas été fait. Qu'il n'y a eu qu'un blabla sans chiffres. Elle dit que cela fait plusieurs DGI qui ne sont pas gérés et qu'il faut qu'il l'entende car il va falloir faire les choses correctement.

Un représentant de SUD dit qu'il faut apporter à chaque fois un plan d'action et répondre dans les 48 heures.

Monsieur DI MASCIO répond qu'il y a toutes les réponses dans les 48 heures.

Une représentante de la CGT confirme que rien n'est fait pour les DGI. Elle dit qu'un rendez-vous à été demandé à la Direction Générale avec la directrice de l'IFPM, qu'elle continue de maltraiter les agents et les apprenants. Elle dit qu'elle note tout et qu'elle attend, mais que s'il n'y a pas de réponse, elle ira directement dans son bureau s'il ne donne pas de rendez-vous.

Une représentante de SUD répond que c'est le mode de fonctionnement de maintenant, on répond à côté, on fait tout pour ne pas gérer les situations, c'est l'évitement tout le temps.

Monsieur DI MASCIO rappelle qu'il a répondu dans les 48 heures avec les éléments qu'il avait et qu'il a rappelé la suite de la procédure à donner.

Une représentante de SUD dit qu'elle a été voir le registre et qu'il y a eu 10 DGI en un an et qu'il n'y a pas eu de réponse dans les 48 heures pour tous les DGI. Par exemple, le DGI du 19 juin, on est le 2 juillet.

Monsieur DI MASCIO demande s'il ne s'est rien passé depuis le 19 juin.

Une représentante de SUD dit que ce n'est pas une réponse qu'elle attend mais des actions pour les agents.

Monsieur DI MASCIO rappelle la procédure et indique qu'une réponse est apportée dans les 48 heures avec les mesures mises en place et que si les membres de la F3SCT estiment que les mesures sont insuffisantes, ça débouche sur la tenue d'une F3SCT.

Une représentante de SUD dit que ce n'est pas eux de demander de faire une F3SCT, mais à lui de le faire.

Monsieur DI MASCIO répond que c'est aussi aux représentants de la F3SCT de faire des propositions de mesures complémentaires.

La représentante de SUD répond que c'est à lui déclencher une F3SCT.

Un représentant de SUD dit qu'au prochain F3SCT, le premier sujet sera un point sur la réglementation sur la gestion des DGI, sur le droit de retrait. Il demande que ce soit mis à l'ordre du jour. Il dit que la règle prévoit que s'il n'y a pas de F3SCT d'organiser par la Direction, c'est qu'elle estime que les mesures prises sont suffisantes. Il dit qu'il doit y avoir une enquête réalisée et que ce n'est pas le cas aujourd'hui, qu'il téléphone à gauche, à droite pour prendre des informations et qu'il répond en fonction de ça. Il prend l'exemple de l'hémodialyse où il y a une mise en danger des agents. Il dit que ce n'est pas suffisant que le président de la CME s'occupe du médecin qui ne respecte pas les règles. Il demande ce qui est mis en place pour sécuriser les agents et que cela aurait dû être fait dans les 48 heures.

Monsieur DI MASCIO accepte que le point soit revu au prochain F3SCT.

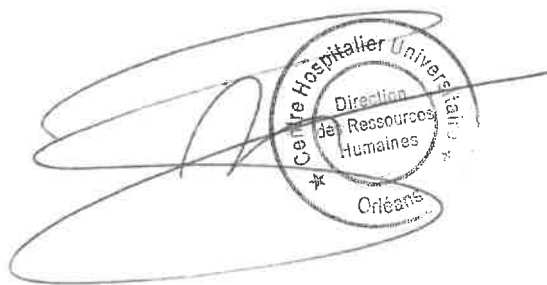
Monsieur DI MASCIO clôture la séance à 10h55.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE LA FORMATION SPECIALISEE EN SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

DU MERCREDI 2 JUILLET 2025

Ont signé le présent procès-verbal,

**Le président de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail,
Monsieur DI MASCIO, Directeur des Ressources Humaines**

A handwritten signature in blue ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text: "Centre Hospitalier Universitaire", "Direction des Ressources Humaines", and "Orléans". There are two small stars on either side of the word "Orléans".

**La secrétaire de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail,
Madame BOUZOUINA, auxiliaire de puériculture**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop and a trailing line.